

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 198

présenté par

M. Leclerc, M. Bony, M. Lurton, M. Minot, M. Sermier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. de Ganay, M. Dive, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Louwagie, M. Pauget, Mme Trastour-Isnart, Mme Valentin, M. Verchère, M. Viala, M. Vialay et M. Descoeur

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 34 par les mots :

« ainsi que leurs motivations professionnelles ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La réussite de l'objectif d'augmenter le nombre d'étudiants en médecine passera également par une meilleure adéquation entre l'organisation du système universitaire et l'aspiration des étudiants. Afin de faire évoluer si besoin les dispositifs, il paraît nécessaire de disposer également de données sur les motivations des étudiants.